22me Année. — N° 4834 Bureaux : rue Nain, 2 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. Edition A Dimanche 1er Juillet 1877

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»
» » Un an . . . 50.»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LEGALES* et *JUDICIAIRES*

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS :

Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille* chez M. Quarré, libraire, Grande-Place, 47, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

BOURSE DE PARIS

(Service gouvernemental)

29 Juin

3 0/0	70 20
4 1/2	100 50
Emprunts (5 0/0)	106 45

30 Juin

3 0/0	70 35
4 1/2	100 50
Emprunts (5 0/0)	106 75

30 JUIN.

Service particulier du Journal de Roubaix.

Actions	Banque de France	3095 00
»	Socié. géné. détachée	477 00
»	Crédit foncier de France	651 00
»	Chemins autrichiens	470 00
»	Lyon	1012 00
»	Est	610 00
»	Ouest	680 00
»	Nord	1300 00
»	Midi	788 00
»	Suez	672 00
6 0/0	Péruvien	00 00
Actions	Banque ottomane (ancienne)	000 00
»	Banque ottomane (nouvelle)	340 00
Londres court		25 20 0/0
Crédit Mobilier		130 00
Turc		8 70

DÉPÊCHES COMMERCIALES

New-York, 30 juin.

Change sur Londres, 4,88 0/0; change sur Paris, 5,13 0/0.
Valeur de l'or 105 1/8.
Café good fair, (la livre 19 3/4)
Café good Cargoes, (la livre) 20 3/8.
Marché soutenu

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Cie, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 30 juin.

Ventes 800 balles, très-raide, tendance à renchérir.

Liverpool, 30 juin.

Ventes 8,000 balles, pleins prix livrables acheteurs, 1/32 hausse.

New-York, 30 juin.

12 1/8
Recettes de la semaine 8,000 b.

ROUBAIX 30 JUIN 1877.

Bulletin du jour

Tous les journaux s'occupent d'une lettre que M. de Marcère, ancien député du Nord et ancien ministre, vient d'adresser au *Petit Parisien*. Ce n'est point que cette épître de l'ex-ministre de l'intérieur et de l'ex-président de l'ex-centre gauche, soit un chef-d'œuvre épistolaire ; tant s'en faut ! il suffit de la parcourir pour se convaincre que la pauvreté de la forme le dispute à la pauvreté du fond.

On se demande en lisant ce hors d'œuvre rocailleux et boursouflé ce que M. de Marcère a voulu prouver, et il se trouve, que ce qu'il a voulu prouver, est précisémemt le contrepied du bon sens et de la vérité.

Sous la plume de l'aigle de Domfront, la légalité devient la Révolution et la Révolution devient légalité.

Ainsi les conservateurs qui se sont groupés patriotiquement autour du Maréchal pour défendre l'acte éminemment constitutionnel du 16 mai, sont les perturbateurs du repos intérieur et de la paix européenne, tandis que les membres de la coalition républicaine, qui ont signé le manifeste séditieux dirigé contre le gouvernement légal du pays, sont les seuls vrais conservateurs !

On ne s'attend pas à ce que nous analysions ce tissu de lieux communs, d'arguments usés; nous détacherons seulement de sa lettre ce passage :

» Il faut aller au fond des choses, et sortir des inextricables équivoques que l'on voudrait créer avec des dates, avec des clauses de révision, avec je ne sais quelles promesses faites à terme. Ce que l'on veut, *c'est ruiner la république*. C'est la république que visent les coalisés.

« La question est ainsi posée : La république ou trois monarchies rivales. »

M. de Marcère se trompe ici, et comme le fait remarquer malignement un de nos confrères, il se trompe comme il se trompait la veille de sa chute, en assurant que le gouvernement tout entier acceptait l'ordre du jour auquel il était seul à souscrire.

La question n'est pas posée ainsi : « la république, ou trois monarchies rivales ! » mais bien : « la république conservatrice, — jusqu'en 1880, au moins — ou la république radicale ! » Avant d'établir délibérément son dilemme, M. de Marcère aurait dû consulter les doctrinaires du parti, il ne se fût pas exposé à recevoir des siens le démenti que lui infligeait indirectement, hier matin, la *République française*, qui reconnaît que la lutte est engagée entre « la révolution et ses ennemis acharnés. » On sait ce qu'il faut entendre par « ennemis acharnés, » ce sont ceux qui ne tiennent pas à subir les conséquences des doctrines révolutionnaires, qui se résument par la ruine des intérêts privés et des intérêts du pays.

Union et discipline.

Un homme politique d'un grand caractère, et qui est aussi un écrivain d'un grand talent, M. le comte d'Haussonville, de l'Académie française vient d'écrire sur la situation une lettre très remarquée.

Nous croyons devoir emprunter à cette éloquente étude les passages suivants, qui concordent si parfaitement avec tout ce que nous disons, chaque jour, sur les obligations imposées au parti conservateur par les derniers événements politiques.

Voici comment s'exprime M. d'Haussonville :

« Il ne faut pas se le dissimuler : le salut dépend des dispositions que les conservateurs apporteront dans les élections prochaines. Observeront-ils entre eux cette trêve des partis que le chef de l'Etat est décidé à faire scrupuleusement respecter, au moins jusqu'en 1880 ? A cette condition leur succès est probable. Chaque groupe continuera-t-il, au contraire, à poursuivre ses visées particulières ? Leur perte à tous devient certaine. Sachons-le bien, en effet, la masse énorme des électeurs que n'échauffe point la lecture quotidienne des journaux, qui ne fréquentent ni les cafés ni les clubs, dont les bandes innombrables, sortant de nos villages et de nos ateliers, viendront, au jour donné, jeter dans les balances du suffrage universel le poids de leur volonté irrésistible, ont soif, avant tout, de bon ordre, de tranquilité et de paix.

» Malheur à l'imprudent qui, devançant les temps, leur proposerait de s'enrégimenter par avance au service de n'importe quelle dynastie. Ils ne l'écouteront seulement pas. Prêteront-ils davantage l'oreille aux inventeurs et aux prôneurs de nouvelles candidatures à la présidence? Je n'en crois rien... Aux yeux des populations, la succession du maréchal de Mac-Mahon n'est pas ouverte. Quand elles s'effarouchent à l'idée d'avoir, un jour ou l'autre, mais malheureusement éloigné, à se prononcer peut-être entre des familles souveraines qui les ont jadis gouvernées, non sans gloire, c'est vraiment leur tendre un piége grossier que de les convier à se diviser sur des noms propres qui sont loin d'être trois également illustres.

» Serrons-nous autour du président de la République et sommons les récalcitrants de subir l'application de tous les articles de la Constitution. Nous aussi, nous aurons notre discipline. Elle ne consistera pas à recevoir la direction des plus exagérés et des moins traitables. Nous tiendrons, au contraire, à honneur de prendre les conseils des plus sages et les plus conciliants. Il n'y aura pas dans notre camp une liste de 363 candidats placés, AU MÊME TITRE, par consigne supérieure, au-dessus de toute contestation. Ce n'est pas chez nous que se rédigeront les programmes étroits, et qu'on dressera les petites chappelles interdites aux profanes.

» Nos rangs seront largement ouverts. Aux déclamateurs surannés dénonçant la prétendue ligue des prêtres et des nobles, aux metteurs en scène agitant devant la foule ébahie l'épouvantail ridicule de l'ultramontanisme, nous répondrons en organisant l'alliance chaque jour plus étendue et plus intime des gens de cœur qui n'ont que mépris pour les mots vides de sens, et qu'horreur pour les odieuses excitations à la haine des classes les unes contre les autres.

» ... Par un effort de tactique presque ridicule, les radicaux voudraient nous représenter comme animés de cet esprit d'aventure dont ils sont tellement possédés qu'ils trouvent tout simple de le supposer chez les autres. Nos actions, nos paroles et nos gestes seront scrutés minutieusement. Il importe donc que, parmi les conservateurs, chaque groupe fasse la police des siens, car les temps sont graves, et ce n'est pas le moment de se passer les fantaisies qui serviraient de prétexte aux accusations mensongères et aux défiances mal fondées.

Il n'y a pas un mot à reprendre à ces sages paroles. Nous insisterons particulièrement sur les dernières. L'invitation aux chefs des groupes conservateurs de « faire la police » de leurs amis et de adhérents est sage, honnête et vraiment politique. Elle est particulièrement opportune, car, dans chacun des partis, se manifestent, en ce moment, de la part de quelques enfants terribles, des velléités d'indépendance ou de prédominance qu'il faut combattre aussitôt.

Ce n'est pas que nous attachions beaucoup d'importance à quelques articles de journaux ou à certaines polémiques, dont nos adversaires font un usage empressé ; mais que ces articles et ces polémiques soient recueillis par les feuilles radicales, cela suffit à les condamner.

L'union doit rester absolue, complète, entre les groupes. Il faut que chaque parti sache faire des sacrifices et que les membres intelligents, honnêtes, éclairés de ces partis se soumettent tous à une rigoureuse discipline.

Les révolutionnaires n'ont plus aujourd'hui qu'une ressource ; la division des forces conservatrices. Ne la leur laissons pas !

La France, livrée aux radicaux, frapperait pour jamais le parti, dont les ambitions impatientes ou les compétitions coupables auraient favorisé l'insuccès de la politique loyale et réparatrice du 16 mai.

Une insurrection en Pologne.

— Le *Journal des Débats* a reçu la dépêche suivante :

« Vienne, 29 juin, 9 heures.

» Des nouvelles récentes venant de bonne source, affirment que les districts de Slonim et autres, en Lithuanie, se sont soulevés, et qu'il s'y forme plusieurs détachements d'insurgés. »

Les militaires gradés.

L'attention du ministre de la guerre a été récemment appelée sur les graves inconvénients résultant, pour la considération qui doit entourer les militaires ayant obtenu des grades dans la réserve de l'armée active et dans l'armée territoriale, du maintien dans leur grade ou leur emploi de ceux des militaires qui s'en sont rendus indignes, soit par suite de condamnations, soit pour tout autre motif.

Il importe, en effet, que les militaires gradés des différentes réserves jouissent dans leurs foyers, de l'estime publique, qui seule peut préserver de toute atteinte l'autorité éventuelle qu'ils sont appelés à exercer. Le *Journal des Débats* nous apprend que le général Berthaut, désireux de sauvegarder la dignité des grades, vient d'envoyer des instructions aux généraux commandant les corps d'armée pour que les officiers de gendarmerie, lorsqu'ils apprendront qu'un militaire gradé des réserves ou de l'armée territoriale aura subi une condamnation quelconque, aient à en prévenir désormais le commandant de recrutement, si l'homme fait partie de la réserve ou de la disponibilité, ou le chef de corps de l'armée territoriale, s'il s'agit d'un militaire de cette armée. Les généraux commandant les corps d'armée statueront, après avis de ces officiers supérieurs, sur les plaintes en cassation qui leur seront transmises.

Il en sera de même à l'égard des militaires gradés de la disponibilité, de la réserve et de l'armée territoriale qui auraient désobéi aux ordres de l'autorité militaire ou commis des infractions contre la discipline, ou qui, ayant été poursuivis devant les tribunaux militaires ou civils ; notamment pour s'être trouvés en armes ou revêtus d'effets d'uniforme dans des rassemblements tumultueux et contraires à l'ordre public, auront été acquittés.

Nous apprenons que ces dispositions seront appliquées dès aujourd'hui à tous les militaires gradés ayant subi des condamnations depuis leur inscription sur les contrôles de la réserve, de la disponibilité ou de l'armée territoriale.

Le bruit court que plusieurs membres de l'ancien centre gauche, peu rassurés, après quelques jours passés au milieu de leurs électeurs, sur le concours qu'ils ont à attendre, s'ils persévèrent dans leur alliance avec les radicaux et dans leur hostilité contre le Maréchal, ont fait ou ont fait faire par leurs amis des démarches auprès du ministère.

Ils auraient proposé de suivre l'exemple donné par M. Morel et de retirer la signature qu'ils ont donnée au manifeste, à la condition que le gouvernement ou bien, soutiendrait leur candidature, ou tout au moins, ne les ferait pas combattre et ne donnerait pas son appui à leur concurrent.

Une révocation méritée

On lit dans le *Journal officiel* :

« Par décret du président de la République, en date du 27 juin 1877, M. de Laulanié, chef du cabinet de préfet, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Remiremont (Vosges), en remplacement de M. Santelli (Paul-Antoine).

M. Santelli est un avocat de Corse qui, en 1871, avait signé une pétition demandant que la Corse, son pays natal, fût séparée de la France. Dans son ardeur pour l'empire, il ne voulait plus appartenir au pays qui avait fait ou plûtôt subi la révolution du 4 septembre. La pétition fut écartée par la question préalable; c'était la seule réponse qu'elle méritât. Mais M. Santelli, au lieu de faire son profit de la leçon qu'il s'était attirée, prétendit, l'année dernière, justifier sa conduite et adressa à un journal républicain une lettre dans laquelle il disait :

Je suis fier de la protestation que j'adressais en 1871 à l'Assemblée nationale; je vous déclare que je préfère pour mon pays la domination du plus despote des souverains étrangers au joug d'un gouvernement français dirigé par les Naquet, les Gambetta.

Ces faits ont été signalés par le *Progrès* de Bastia, journal radical, et les feuilles républicaines s'en sont emparées pour attaquer le gouvernement, et surtout M. de Fourtou, dont ils redoutent la vigueur. Cette arme leur échappe puisque M. Santelli est rendu à la vie privée.

Le ministre de l'intérieur a eu raison de ne pas laisser dans une sous-préfecture l'homme qui demandait à ne plus être Français. Si pour sa pétition de 1871 M. Santelli pouvait invoquer des circonstances atténuantes, il n'en était plus de même en 1876. Que l'indignation produite par la révolution du 4 septembre faite en face de l'ennemi, que l'usurpation des hommes de la défense nationale, suivie des désastres que l'on sait, aient provoqué chez un Corse ardemment dévoué à l'empire la pétition de 1871, cela pouvait à la rigueur se comprendre, sinon s'excuser. Mais en 1876, s'enorgueillir de cette « protestation », et demander par haine des Naquet et des Gambetta la « domination du plus despote des souverains étrangers », voilà qui ne peut plus se comprendre. Certes, pas plus que M. Santelli, nous n'aimons les Naquet et les Gambetta : mais ces hommes ne font que passer au pouvoir ; ils disparaissent et la France reste, qui se retrouve un jour ou l'autre, comme le disait un officier général après la révolution de 1830. Donc M. de Fourtou a bien fait de révoquer immédiatement un fonctionnaire qu'il avait nommé sans connaître son passé.

Mais ce qui nous surprendrait si nous n'étions depuis longtemps habitués aux manœuvres des républicains. c'est de voir les journaux radicaux affecter l'indignation. Ont-ils donc perdu la mémoire ? Ils applaudissaient aux désastres du commencement de la guerre en 1870 ! Les frères Picart, dans l'*Electeur libre*, déclaraient que ce n'était pas payer trop cher la libertéque de l'acheter au prix de deux provinces.

Et ces *patriotiques* sentiments ont survécu à la chute de l'empire. Un M. de Pompery, proche parent du député radical, dans une de ces brochures dont les agences démagogiques inondent la France, disait *merci* à Bismarck, parce qu'en écrasant la France, il avait écrasé l'ultramontanisme. Des membres du club positiviste de Paris, comme M. Santelli, mais pour d'autres motifs, ont demandé que la Corse cessât de faire partie de la France; nous assistions à la séance où la pétition fut produite. En Savoie et dans les Alpes-Maritimes, les radicaux ont eu des candidats notoirement compromis dans les manœuvres séparatistes qui ont été signalées à diverses reprises.

Mais tout cela n'est rien auprès des indignes manœuvres auxquelles le parti républicain s'est livré à deux reprises différentes : au 24 mai 1873 et au 16 mai 1877. Dans ces deux circonstances, on a vu les journaux républicains essayer d'effrayer la Chambre d'abord, le maréchal de Mac-Mahon ensuite, à l'aide des journaux étrangers. Voyant leurs calculs déjoués, ils n'ont pas craint de provoquer les puissances étrangères à une nouvelle guerre contre la France. On n'a pas oublié la fameuse dépêche de M. Schérer, dont le duc de Broglie a dû interdire la transmission, ce député républicain, maintenant sénateur inamovible, invitait l'Italie, appuyée par l'Allemagne, à surveiller le gouvernement français.

Nous assistons maintenant, sur une plus grande échelle, à la même manœuvre, et on lisait hier dans le *Français* :

« Il paraît que le gouvernement a saisi l'origine des correspondances expédiées aux journaux étrangers, et qui tendent à dénaturer de la manière la plus odieuse le caractère des événements intérieurs de notre pays. L'organisateur de ces correspondances serait un Français réfugié à Bruxelles et qui est en relations constantes avec M. Gambetta.

Tout le monde a nommé le citoyen Ranc, ex-directeur de la police du dictateur.

Quand on a un sémblable dossier, il n'est pas permis d'affecter une patriotique indignation, surtout à propos d'un fonctionnaire qui a été révoqué dès qu'on a connu son passé.

A. Rastoul.

La presse républicaine

L'*Avenir*, journal radical du Mans, organe du citoyen Rubillard, député et maire du Mans, est poursuivi pour un récit mensonger dirigé contre l'administration des hospices et surtout contre les catholiques.

M. Bailleul, ancien avocat [illegible] près la Cour de Besançon, chevalier de la Légion d'honneur, dont la révocation par M. Martel fit tant de bruit, avait poursuivi l'*Avenir de la Haute-Saône* pour diffamation, devant le tribunal de Vesoul, qui acquitta le journal.

La Cour de Besançon, sur l'appel interjeté par M. Bailleul, a réformé le premier jugement et condamné M. Cival, gérant du journal à 2,000 fr. de dommages-intérêts, à l'insertion du jugement dans l'*Avenir* et le *Courrier de la Haute-Saône*, dans trois journaux de Besançon, et aux frais tout d'instance que d'appel.

Un homme qui n'aime pas les processions, c'est le sieur Lainé employé à la mairie du Mans. Pour satisfaire cette aversion, le citoyen Lainé n'a rien imaginé de mieux que d'adresser à l'*Avenir de la Sarthe* la petite nouvelle suivante que la feuille républicaine s'empressait de publier dans son numéro du 8 juin dernier :

La procession de la Fête-Dieu a été fatale à un pauvre diable séquestré à l'asile des aliénés. On lui administrait une douche; il était dans le bain, le robinet lui vomissait l'eau sur la tête. En ce moment, passait la procession. Le gardien court à la fenêtre pour avoir sa part du spectacle. La procession passce, il revient à son patient. Il le trouve étendu dans l'eau, aux trois quarts asphyxié.

Malgré les soins qui lui ont été prodigués, il n'a pas tardé à expirer.

Inutile de dire que cette petite histoire était due tout entière à l'imagination aussi républicaine que féconde du citoyen Lainé. Le parquet a ouvert une enquête à la suite de laquelle le sieur Lainé et M. Grégoire, gérant de l'*Avenir*, ont été invités à comparître vendredi en police correctionnelle.

Feuilleton du *Journal de Roubaix* du 1er Juillet 1877

— 2 —

LA PRINCESSE OGHÉROF

PAR HENRY GRÉVILLE

XIX

(*Suite.*)

Princesse Oghérof ! Ce nom qui tintait cent fois le jour à ses oreilles la remplissait d'une sourde rage.

Deux sentiments bien nets, et tout à fait jumeaux, se détachaient seuls sur le fond un peu confus des idées de la noble demoiselle : une haine profonde contre Michel — seule cause de tout cela, — et une aversion bien raisonnée, bien ruminée, pour Marthe, qui n'avait jamais voulu la traiter en amie, et qui, par sa hauteur, avait tracé entre elles une ligne de démarcation infranchissable.

Elle se promettait bien, un jour ou l'autre, de faire payer à ces deux insolents la faute qu'elle avait commise en laissant échapper le prince, et, le jour où Michel, qui cherchait depuis quelque temps l'occasion de l'entretenir en particulier, la rencontra sur le perron, elle se dit que l'heure tant désirée des représailles allait peut-être sonner.

Elle se trompait cependant : Michel n'avait pas besoin d'elle autrement que pour lui faire quelques questions, dont elle tenait les réponses prêtes depuis six mois.

— Je vous demande pardon, Pauline Vassilievna, lui dit le jeune officier, je vais vous adresser une question bien insignifiante, mais qui n'est pas sans importance pour moi.

— Parlez, monsieur Michel, je suis toute à votre service, répondit Pauline tout sucre et tout miel.

— Le lendemain de mon départ pour l'étranger, c'était, si je ne me trompe, l'anniversaire de mademoiselle Marthe... de la princesse Oghérof, veux-je dire.

— Il me semble me rappeler qu'oui, dit Pauline en dressant l'oreille comme un cheval de bataille à l'appel du clairon.

— J'ai envoyé un bouquet. Savez-vous si on l'a reçu ?

— Je ne saurais vous dire, ce n'est pas à moi qu'il était destiné, dit Pauline en souriant du plus beau sourire du monde.

— C'est que... monsieur Milaguine n'en a pas eu connaissance non plus. C'est une question de bien peu d'importance, mais...

— Vous devriez demander au jardinier s'il l'a envoyé.

Mademoiselle Hopfer fit cette remarque avec tout l'intérêt d'une jeune mère inquiète de son nouveau-né. Elle attendit la réponse, le gosier un peu contracté.

— Le jardinier m'assure qu'oui : il m'a montré ses livres ; mais le garçon qu'il en avait chargé a quitté son service, et on n'a pu retrouver sa trace.

La demoiselle de compagnie respira.

— C'est qu'il l'aura vendu en route, répliqua-t-elle du ton le plus persuasif: ces choses-là arrivent tous les jours ; nous sommes si mal servis, à présent !

Michel garda un instant le silence, puis il reprit :

— J'ai écrit de Menton à M. Milaguine, il n'a pas non plus reçu ma lettre.

— Ah ! vous étiez à Menton ?

— Oui. Cette lettre a-t-elle été perdue hors de la maison, ou auriez-vous quelque sujet de soupçonner vos gens de négligence ?

— Je vous l'ai dit tout à l'heure, on est si mal servi maintenant. Mais, pour ce qui regarde la correspondance, jusqu'à présent je n'ai rien remarqué de pareil. Je reçois toutes les lettres qu'on m'envoie... Il est vrai que je n'en reçois guère, ajouta-t-elle avec un sourire mélancolique, qui parlait clairement de son délaissement dans cette vallée de larmes. Et à propos de Menton, monsieur Michel, qu'avez-vous fait de la gouvernante que je vous ai confiée ?

— Elle ne vous a pas écrit ? dit brusquement Michel, s'apercevant un peu tard que le secret de son frère était en grand danger de ce côté-là.

Pauline n'avait pas prévu la question; mais cette fille était faite pour être un grand homme d'État. Pressentant que Michel pourrait bien se demander à part, lui qu'avait mis en circulation les rumeurs sur sa paternité supposée, elle se résolut à frapper sur-le-champ un grand coup et à se garer, pour le reste de ses jours, des suppositions indiscrètes.

— Elle m'a écrit, certainement, monsieur Michel, répondit-elle en regardant son interlocuteur dans le blanc des yeux : c'est une excellente femme, simple d'esprit et droite de cœur. Vous n'aurez pas à vous repentir de lui avoir donné votre confiance...

Michel restait interdit.

— Elle est très-prudente et peu communicative, ajouta Pauline avec un regard à double entente, c'est une précieuse acquisition pour ceux qui ont su se l'attacher.

— Tant mieux ! dit brusquement le jeune officier; mais ceci n'est pas mon affaire. Pardon, Pauline Vassilievna, encore une question...

— Dépêchez-vous alors, interrompit la demoiselle en souriant : on m'attend là-haut.

— Quelqu'un vous a-t-il parlé défavorablement à mon sujet ? dit Michel, brûlant ses vaisseaux, ou à... — il hésita, — à M. Milaguine ?

— Oh ! monsieur Michel ! jamais ! Un jeune homme si bien élevé... si digne... Qui donc se fût permis... Je puis vous donner ma parole que personne n'a jamais dit le moindre mal de vous, ni à M. Milaguine ni à moi. Vous comprenez que M. Milaguine ne l'aurait pas permis !

— Je vous remercie, mademoiselle, dit Michel, mais sans élan de reconnaissance, — il sentait en lui une sorte de sourde méfiance; — ces questions ont dû vous sembler bien étranges, peut-être même indiscrètes.

— Non, monsieur Michel... je vous comprends...

Avérief leva les yeux et la regarda.

— J'ai bien regretté ce qui est arrivé, je l'ai même dit à mademoiselle Marthe.. à la princesse, veux-je dire... Cela l'a un peu indisposée contre moi... Les jeunes filles, vous savez, sont sujettes à avoir des caprices.

— Je vous remercie, Pauline Vassilievna, interrompit Michel devenu soudain très-pâle ; vous êtes bien bonne. Je vous demande pardon de vous avoir dérangée. Au revoir.

Et il s'éloigna.

— Cherche, cherche! dit Pauline entre ses dents avec une joie rageuse, — tu es un pauvre limier!

Elle rentra triomphante.

XX

Cet hiver-là fut triste pour tout le monde. Un deuil de cour empêchait les bals: restaient les concerts et les raouts, distraction essentiellement maussades quand on les prend à haute dose. Marthe se barricadait dans son orgueil ; sa santé déclinait visiblement ; Michel tâchait d'oublier, — et le prince devenait mélancolique.

Son souci, à lui, était d'une espèce toute particulière. Un maquignon, avec lequel il avait fait plus d'une affaire, s'était soudainement trouvé en grand besoin d'argent : la vente d'un haras superbe était annoncée, et le dit maquignon, voulant faire une affaire d'or, s'était adressé au prince.

— Prêtez-moi dix mille roubles, Votre Altesse, lui avait-il dit.

A ce mot, Oghérof, qui donnait à tout venant, mais qui n'était pas plus prêteur que la fourmi, avait pris un visage si sévère que le maquignon s'était hâté d'ajouter :

— Voici le marché que je vous propose, Votre Altesse : j'ai six chevaux de race qu'on m'a beaucoup demandés, mais dont je ne veux pas me défaire en faveur du premier venu. Prenez-les en garantie, ils valent deux fois ce que je vous demande. Venez les voir plutôt ! Gardez-les dans votre écurie, servez-vous-en, faites-en tout ce que vous voudrez, jusqu'à ce que je revienne, et je vous rapporte votre argent au bout de deux mois, avec un poulain de deux ans pour les intérêts.

— J'ai des chevaux. Qu'est-ce que tu veux que je fasse des tiens ? repartit Oghérof ébranlé.

— Vendez les vôtres, je vous en fournirai bien d'aussi bons ! Venez toujours voir mes six bêtes, et, si vous les trouvez vilaines, mettez que je n'aie rien dit. Le comte Garoutine me les prendra à de meilleures conditions, mais j'aimerais mieux vous les donner, parce que vous êtes si bon connaisseur...

(*A suivre*).